L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Création d'un pôle d'échange multimodal

Porteur du projet : Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Montbartier

Subvention FEADER de 15 586,23€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 10/07/2018

GRAND SUD Tarn & Garonne Communauté de communes

La fréquentation de la gare de Montbartier **a été multipliée par 4 en 3 ans** depuis le développement du TER et avec le phénomène de croissance démographique et de métropolisation que connaît tout le Sud du PETR Garonne Quercy Gascogne. De ce fait, **la capacité de stationnement de la gare s'est avérée rapidement insuffisante.**

La Communauté de communes Garonne et Canal a donc initié en 2014, un projet de « pôle d'échanges multimodal », repris depuis la fusion de 2017 par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne. Ce projet, désormais mis en service, répondait à plusieurs enjeux :

- Résoudre les difficultés de stationnement aux abords de la gare de Montbartier ;
- Développer l'intermodalité et proposer des déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Effectuer une recomposition paysagère du site pour qualifier les espaces publics et l'entrée de ville.

Ce projet a donc conduit à la création :

- d'un parking de 82 places dont stationnements pour PMR ;
- d'une aire de retournement pour les bus et navettes ;
- la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- une aire de covoiturage (3 places réservées) ;
- des abris vélos et motos, piste cyclable et chemin piétonnier d'accès ;

et, au réaménagement du parvis de la gare et des espaces avec du mobilier urbain et des aménagements paysagers.

Pôle d'échanges multimodal à Montbartier
aménagé par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Les dépenses prises en compte par l'aide LEADER correspondent aux frais d'études et de travaux (voirie, espaces verts, serrurerie et mobilier vélo).

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°5 « Adapter des systèmes de mobilités et déplacements pour la population en encourageant les modes de transports alternatifs et en privilégiant les échanges selon les axes les plus fragiles » :

5.2 - Équipement pour le développement des formes collectives de mobilité et la mobilité durable

- Aménagement de liaisons douces et équipements/aménagements spécifiques favorisant l'intermodalité (ex : abri vélo, parking des gares) à l'échelle d'une ou plusieurs communautés de communes.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 04/12/2019)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**82 177,00 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**15 586,23 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Région Occitanie	24 653,10 €
→ Etat - DETR	25 502,27 €
Autofinancement	16 435,40 €